

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 835**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Constructeur en béton armé du bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

232 Bâtiment : construction et couverture

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un ouvrier professionnel qui travaille en équipe, à l'extérieur sur des chantiers de constructions neuves ou de transformation lourde de structures existantes. Sur le chantier, il plante tout ou partie d'un ouvrage et effectue le traçage sur différents supports. Il réalise ou pose des installations de chantier. Il procède au coffrage et décoffrage d'ouvrage en béton armé, au façonnage et à la mise en oeuvre des armatures et du béton.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment

Constructeur en béton, bancheur, coffreur, boiseur, ferrailleur.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1701 : Construction en béton

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Analyse d'une situation professionnelle

Réalisation d'un ouvrage de béton armé

Pose d'éléments préfabriqués et réalisation d'ouvrages et de tâches annexes

Français et Histoire-géographie - Enseignement moral et civique

Mathématiques-sciences physiques et chimiques

Éducation physique et sportive

UF Langue vivante étrangère

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 835 - UP1 Analyse d'une situation professionnelle	Analyser une situation professionnelle et proposer l'organisation de son intervention Identifier les divers intervenants prévus Énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage Traduire graphiquement des informations Préparer les tracés professionnels d'exécution  Organiser son poste de travail et les cheminements d'accès  Prévoir le matériel nécessaire  Vérifier les matériaux prévus

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 835 - UP2</p> <p>Réalisation d'un ouvrage en béton armé</p>	<p>Réaliser un ouvrage simple et courant de la profession</p> <p>Organiser matériellement son poste de travail</p> <p>Tracer ou implanter des ouvrages</p> <p>Réaliser et mettre en place des coffrages bois</p> <p>Préparer, poser et déposer des coffrages préfabriqués</p> <p>Façonner et mettre en oeuvre des armatures</p> <p>Confectionner et mettre en oeuvre du béton tout en respectant l'environnement et les conditions d'hygiène et de sécurité</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 835 - UP3</p> <p>Pose d'éléments préfabriqués et réalisation d'ouvrages et de tâches annexes</p>	<p>Fabriquer et mettre en oeuvre un ouvrage simple</p> <p>Réaliser une partie d'installation de chantier provisoire</p> <p>Réaliser manuellement des terrassements complémentaires</p> <p>Monter et démonter un échafaudage, un étaielement</p> <p>Poser des éléments préfabriqués</p> <p>Exécution des finitions</p> <p>Manutentionner des charges</p> <p>Contrôler et vérifier son travail</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 835 - UG1</p> <p>Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique</p>	<p>Français :</p> <p>Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</p> <p>Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</p> <p>Devenir un lecteur compétent et critique</p> <p>Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle</p> <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique :</p> <p>Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</p> <p>Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</p> <p>Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</p> <p>Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 835 - UG2 Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	Rechercher, extraire et organiser l'information  Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité  Expérimenter  Critiquer un résultat, argumenter  Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 835 - UG3 Education physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues :  Réaliser une performance motrice maximale  Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains  Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique  Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif  Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 835 - UF Langue vivante étrangère	Compétences de niveau 2 du CECRL :  S'exprimer oralement en continu  Interagir en langue étrangère  Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

25/10/2002

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

##### Lieu(x) de certification :

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

CAP construction en béton armé du bâtiment